

## **Groupe de Travail Direction et Fonctionnement de l'école – séance du 3 juin 2014**

### **Formation des directeurs : des acquis mais un gros raté sur le tuilage**

#### **TBE : vers la simplification administrative ?**

La nouvelle version du Tableau de Bord des Ecoles a été diffusée fin mai 2014, annoncée par une note de M. le Directeur académique.

Cette version est pour l'instant incomplète et ne comporte que le module école, réservé aux directeurs. Le module enseignant, accessible aux adjoints, n'est pas encore actif.

Globalement, l'outil et les consignes du D.A. qui l'accompagnent correspondent aux revendications que nous avons portées en Groupe de Travail (lire [ici](#) et [ici](#) les interventions répétées du SNUipp-FSU 06 pour aller vers la simplification administrative) :

Le calendrier est souple, une prise en mains est proposée en cette fin d'année avant une entrée en vigueur l'an prochain.

Le renseignement du TBE bénéficie de données pré-rentrées par l'administration.

Les remontées obligatoires sont clairement identifiées et distinctes des outils laissés à la libre appréciation des équipes pédagogiques.

Le renseignement peut être collectif par incrémentation des données renseignées par les adjoints dans le module classe (pas encore opérationnel) ou "classique" (données récoltées en amont par enquête papier par le directeur puis saisies dans le module école).

Nous avons fait part à l'administration d'un certain nombre de remarques techniques visant à améliorer la fluidité de la navigation et l'ergonomie de l'outil :

- remplacement des fenêtres multiples par des onglets,
- suppression du double ascenseur,
- meilleure lisibilité du code couleur obligatoire/facultatif, en distinguant mieux rubriques et sous-rubriques,
- exportation excel/pdf systématique pour toutes les rubriques, modification locale des intitulés de classe (ceux extraits de base élèves ne sont pas toujours explicites ou pertinents),
- refonte du tableau Langues vivantes peu utile en l'état, au sein de celui de l'organisation pédagogique pour vérifier facilement la couverture des classes par des moyens d'enseignement,
- insertion d'une date de mise à jour automatisée pour chaque rubrique, en particulier pour l'enquête TICE, pour garder trace de l'inventaire réalisé,
- favoriser l'upload de fichiers/documents plutôt que le renseignement en ligne d'une usine à cases.

Nous avons relevé le point positif que constitue la possibilité d'archiver les enquêtes renseignées ou les exportations (excel/pdf) conservant la mise en page vue en ligne.

Afin de favoriser l'entrée en fonction sans attendre la bascule sur les droits personnels liés à la clé OTP le 20 août (bascule pas toujours exempte de difficultés techniques), le SNUipp-FSU demande que l'accès au TBE ne soit pas réalisé via les identifiants de messagerie personnels des directeurs/trices mais via les identifiants de l'école, ce qui permet une transition plus souple en fin d'année scolaire.

Du point de vue de la charge administrative, nous avons dit notre totale opposition à la réapparition de l'enquête aide personnalisée, devenue enquête sur les APC, en l'absence de directives ministérielles ; idem pour l'enquête PPRE, trop lourde, dont nous avons déjà obtenu qu'elle ne soit pas exigible aux directeurs.

Le module enseignant est en cours de construction. En l'état, il est bien trop lourd et ne convient pas, en particulier parce qu'il implique la nécessité de créer une fiche par élève, opération contraignante et chronophage.

Nous avons demandé qu'il consiste en un simple tableau à double entrée avec un listing élèves automatiquement généré à partir de BE1D (problèmes encore non résolus de droits à obtenir de la CNIL) et les indicateurs renseignés dans le module école. Or, un travail de mise en cohérence des indicateurs dans les deux modules (école + enseignants) reste à faire. Le plus intéressant reste à développer : la passerelle entre les deux modules permettant la récupération automatique dans le module école des données renseignées dans le module enseignants.

Le SNUipp-FSU 06 invite tous les collègues à faire part des remarques et observations pour étayer davantage encore l'analyse critique que la délégation du SNUipp-FSU a porté en groupe de travail.

### **Formation initiale**

Le stage de trois semaines (12 jours) de formation initiale des directeurs/trices nouvellement nommé-e-s est confirmé. Il aura lieu du 5 au 26 juin. C'est un droit recouvert pour lequel le SNUipp-FSU a fortement œuvré. Le SNUipp-FSU 06 qui assure des permanences auprès des collègues en formation sera particulièrement vigilant à la qualité de la formation, en particulier sur la place accordée au rôle pédagogique du directeur.

Les deux semaines dues après la prise de poste auront lieu sous forme de 4 rendez-vous de 2 jours alternés sur lundi/mardi et jeudi/vendredi pour ne pas impacter systématiquement les mêmes jours de décharge. Les stages devraient être étalés d'octobre à janvier.

Nous avons accueilli favorablement cette proposition de l'administration fondée sur le bon sens et une attention au fonctionnement des écoles.

### **Formation continue**

Le PAF 2014 entérine nos demandes réitérées d'offre de formation continue aux directeurs/trices. Quatre modules de 3h, ouverts à toutes candidatures individuelles à hauteur de 100 places au total proposant des formations enfin fondées sur des problématiques professionnelles que nous réclamons depuis 3 ans : gestion des conflits, gestion administrative, animation des conseils, autorité parentale.

Une réflexion est en cours sur le calcul du barème pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux formations, en toute transparence.

## **Tuilage**

Ou l'histoire d'un énorme raté ! La séance du GT direction du 27 janvier 2014 ([lire ici](#)) avait prévu le dispositif suivant pour le tuilage : insertion d'une journée dévolue au tuilage au sein des trois semaines de formation initiale avec réalisation en formation d'un guide d'accompagnement (dont nous avons demandé la diffusion aux autres directeurs/trices changeant d'école).

Nous n'avons pu que déplorer, en découvrant le plan de formation initiale en séance, que ces engagements pris de longue date n'étaient absolument pas honorés par l'administration. Là encore, le fonctionnement du GT est en cause. Le SNUipp-FSU 06 saisira officiellement le DASEN en instance paritaire à ce sujet.

Les élus SNUipp-FSU 06 ont donc arraché en séance un plan de sauvetage de ce tuilage : l'après-midi du jeudi 19/06 devrait y être consacré.

Nous avons réaffirmé la nécessité d'octroyer une autre journée de tuilage lors de la dernière semaine de classe, en rappelant que le principe de l'autorisation d'absence devait s'appliquer aux deux collègues concerné-e-s : sortant et entrant.

## **Note de service du DASEN et droits réaffirmés des directeurs/trices**

De manière générale, nous avons réaffirmé la nécessité que l'ensemble des droits accordés aux collègues directeurs/trices en 2011 soit actualisé et à nouveau porté à la connaissance de tous : droit à récupération des temps de réunion IEN/directeurs sur le volume horaire des animations pédagogiques ; droit à formation continue ; droit à HSE au titre de l'organisation de l'accompagnement éducatif en éducation prioritaire ; droit à deux journées d'autorisation d'absence pour tuilage.

Des annonces attendues en urgence... au terme d'une année de travail où les élu-e-s SNUipp-FSU n'auront pas ménagé leur peine pour obtenir la juste reconnaissance institutionnelle de l'engagement professionnel des acteurs du terrain.